

RÈGLEMENT D'URBANISME

ANNEXE A

ARRONDISSEMENT
ROSEMONT – PETITE-PATRIE

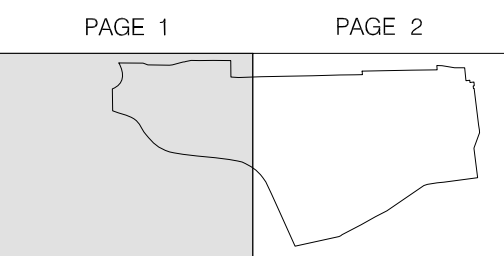
ZONES

LÉGENDE

 NUMÉRO DE ZONE

 LIMITE DE ZONE

 LIMITE DE
L'ARRONDISSEMENT



Z-1 (07-2015)

ÉCHELLE 1:5000

0 125 250 375 500 (m)



Sources :
Terrain et bâti : Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE),
Division de la géomatique, 2005
Mise à jour par le Service de technologies d'information (STI),
Division exploitation et évolution des applications, septembre 2013.
Données réglementaires : Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises,
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
Réalisée par la Division exploitation et évolution des applications (STI)

